

République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 27 juin 2022

Date de la convocation:
*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,*

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME,
Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Dominique LEFEBVRE,
Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON,
Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE, Gautier MOERMAN,
Lydie NOIRET

Représentés : Ingrid LORIDANT, Nathalie BART

Excusés :

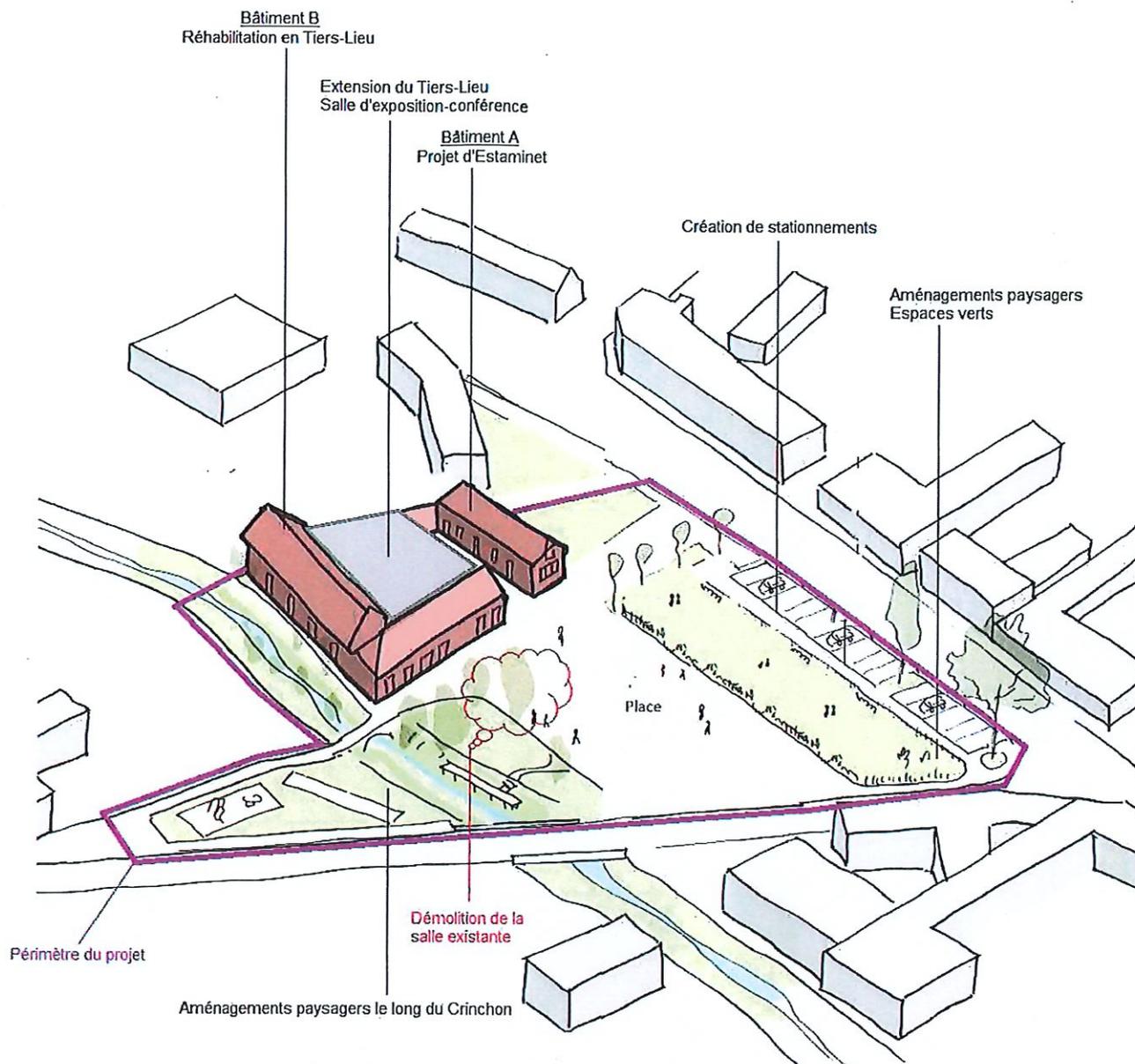
Absents :

Secrétaire de séance : Martine CAPPON

DE_2022_20 - Objet : Adoption du préprogramme de la réalisation d'un tiers lieu sur la place du village.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la synthèse du programme de requalification de la place avec la création d'un tiers-lieu, d'une salle d'activités et d'une halle de marché couvert.

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité 1 Date de réception de l'AR: 08/07/2022 062-216208694-20220627-DE_2022_20-DE



Il présente le programme du projet des travaux qui comprend :

- La création d'un espace de restauration qui permettra d'apporter un nouveau service à la population.
- La réhabilitation du corps de ferme existant en Tiers-Lieu avec comme thématiques : l'inclusion numérique, la médiation culturelle, la lecture publique et le coworking ;
- La construction d'une extension contigüe au Tiers-Lieu, servant de salle d'exposition - réception - vente d'environ 200m².
- La démolition et désamiantage de la salle des fêtes actuelle.
- Le traitement paysager et aménagement de la place avec remise en valeur du Crinchon.

Il présente ensuite l'estimation financière du projet :

Rénovation en tiers lieu :	
- Clos-couvert-G.O. Bâtiment A :	70 000 €HT
- Réhabilitation du Bâtiment B :	405 000 €HT
Construction d'une extension-salle :	435 000 €HT
Budget mobilier prévisionnel :	50 000 €HT
Démolition de la Salle des fêtes existante :	50 000 €HT
Aménagement de la place :	350 000 €HT
<hr/>	
Total projet :	1 360 000 €HT

Monsieur le Maire termine en précisant que l'objectif de la réalisation de ce projet est prévu pour début 2025 tout en sachant que l'aménagement de la Place pourrait être réalisé dans un second temps.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- de valider le préprogramme de la réalisation d'un tiers lieu sur la place du village :
- adopte cette Délibération à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___



RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité
3 Date de réception de l'AR: 08/07/2022
062-216208694-20220627-DE_2022_20-DE

